



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROULLET ST ESTEPHE DU 10 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le vendredi 10 juillet à 18 h 00, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en Salle du conseil à ROULLET-ST-ESTEPHE, sous la présidence de Monsieur ROY GERARD, Le Maire.

Date de convocation du Conseil : 3 juillet 2020

Présents : Madame AFGOUN Sabrina, Madame BARBAT Véronique, Madame BILLOT Marie, Monsieur BOUSSARIE Philippe, Monsieur CHABOT Bruno, Monsieur CHARBONNAUD Thierry, Monsieur COLOMBEIX Thierry, Monsieur CUISINIER Christian, Monsieur FORESTIER Marc, Madame MONDOUT Michelle, Monsieur MOUSSION Gilles, Monsieur PICHON Emmanuel, Monsieur ROY Gérard, Madame SIMONET Laura, Madame THOMAS Patricia, Monsieur TRANCHET Bernard, Madame VICARD Marielle

Pouvoirs :

Madame BOISSINOT Christelle donne pouvoir à Madame VICARD Marielle
Monsieur HAYS Cyril donne pouvoir à Monsieur ROY Gérard
Madame LEVRARD Lucie donne pouvoir à Monsieur MOUSSION Gilles
Madame MAZEAU Valérie donne pouvoir à Monsieur FORESTIER Marc
Monsieur ROUCHER Jérôme donne pouvoir à Monsieur CUISINIER Christian
Madame VERDIERE Laëtitia donne pouvoir à Monsieur CHABOT Bruno

Excusés : Monsieur FAVIER Frédéric,

Absents : Madame ANDRIEUX Stéphanie, Monsieur LAVAUD Sébastien, Madame HELION Célia

Secrétaire de Séance : Madame BARBAT Véronique

1. Elections des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2020

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les élections sénatoriales auront lieu le 27 septembre 2020. Lors de ces élections voteront, afin d'élire les sénateurs, les délégués de chaque commune désignée par le Conseil Municipal.

L'arrêté préfectoral du 1^{er} juillet 2020 fixe le nombre de délégués titulaires et suppléants à élire pour chaque commune. Pour Rouillet St Estèphe, il convient de désigner :

- 10 titulaires (7 élus de Rouillet et 3 de St Estèphe)
- 7 suppléants (4 de Rouillet, 3 de St-Estèphe).

Les délégués et les suppléants sont élus simultanément par les conseillers municipaux sur une même liste. Chaque liste de candidats est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Monsieur le Maire met en place le bureau électoral. Messieurs Gilles MOUSSION et Marc FORESTIER sont désignés en tant que conseillers municipaux les plus âgés et Mesdames Laura SIMONET et Marielle VICARD en tant que conseillères municipales les plus jeunes.

Une seule liste est proposée :

- Liste des titulaires :
 - o Gérard ROY (Rouillet)
 - o Marielle VICARD (Saint-Estèphe)
 - o Gilles MOUSSION (Rouillet)
 - o Sabrina AFGOUN (Rouillet)

- Christian CUISINIER (Roullet)
- Véronique BARBAT (Roullet)
- Bruno CHABOT (Roullet)
- Michelle MONDOUT (Roullet)
- Frédéric FAVIER (Saint-Estèphe)
- Célia HELION (Saint-Estèphe)
- Liste des suppléants :
 - Emmanuel PICHON (Roullet)
 - Patricia THOMAS (Roullet)
 - Jérôme ROUCHER (Saint-Estèphe)
 - Valérie MAZEAU (Roullet)
 - Sébastien LAVAUD (Saint-Estèphe)
 - Marie BILLOT (Roullet)
 - Thierry COLOMBEIX (Saint-Estèphe)

Monsieur le Maire invite ensuite le Conseil Municipal à procéder à l'élection des délégués et suppléants au scrutin secret.

Résultats de l'élection :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 23
- Nombre de suffrages nuls : 0
- Nombre de suffrages blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 23
- Suffrages obtenus pour la liste présentée : 23

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ELIT comme délégués titulaires représentant la commune aux élections sénatoriales : Monsieur ROY, Madame VICARD, Monsieur MOUSSION ? Madame AFGOUN, Monsieur CUISINIER, Madame BARBAT, Monsieur CHABOT, Madame MONDOUT, Monsieur FAVIER, Madame HELION
- ELIT comme délégués suppléants représentant la commune aux élections sénatoriales : Monsieur PICHON, Madame THOMAS, Monsieur ROUCHER, Madame MAZEAU, Monsieur LAVAUD, Madame BILLOT, Monsieur COLOMBEIX

Fin de séance à 18h20.